

28 sep 2018 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 28 septembre 2018

Mesures dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile par Fedasil

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de mesures urgentes concernant le report du deuxième plan de démantèlement, dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile par Fedasil.

Afin de pouvoir faire face à la forte augmentation de l'afflux de demandeurs d'asile en 2015, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) avait, à l'époque, créé de nouvelles places d'accueil à un rythme inégalé. Depuis janvier 2016, nous avons pu constater une forte diminution dans les chiffres et un premier plan de démantèlement avait été approuvé. Étant donné que la diminution de l'afflux s'est poursuivie en 2017 et s'est stabilisée en 2018, une notification "Plan de démantèlement Fedasil" a été reprise lors des discussions budgétaires de mars 2018, laquelle prévoyait un deuxième plan de démantèlement du réseau d'accueil. En raison de l'afflux croissant des derniers mois, l'Agence constate toutefois que ce deuxième plan de démantèlement qui a été proposé, est impossible à réaliser. Le rythme de démantèlement proposé n'est plus tenable dans les circonstances actuelles et le maintien provisoire d'une partie de la capacité à démanteler est nécessaire.

Dans ce cadre, les mesures suivantes seront prises par Fedasil :

- l'augmentation de la capacité de Samu Béjar de 150 à 400 pour la période d'octobre à décembre 2018 compris
- le report de la fermeture de sept centres collectifs, à savoir Houthalen-Helchteren, Westakkers St-Nicolas, Montaigu, Tournai, Namur, Sainte-Ode et Arlon)
- 1.500 places tampons seront prévues auprès des partenaires afin de rendre le réseau d'accueil plus flexible

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe